



FACILITATEUR DE BASKET

Conditions de participation aux Camps Basket Printemps

1- Conditions de participation

Les participants aux camps doivent être obligatoirement licenciés auprès de la Fédération Française de Basketball et doivent pouvoir fournir un justificatif auprès du CD67 en cas de demande. Pour participer aux camps il faut être né(e) entre 2005 et 2012 (inclus). Les camps se dérouleront les 20, 21 et 22 avril 2020.

2- Mode de paiement

- **Par carte bancaire** en une seule fois.

3- Conditions d'annulation et de remboursement.

Avant les camps :

Pour toute annulation avant les camps, l'inscription vous sera remboursée avec déduction des frais administratifs de 10€.

Pendant les camps :

Les personnes quittant les camps durant sa durée quelles que soient les raisons ne seront pas remboursées.

Pour tout remboursement, il vous sera demandé un justificatif médical ainsi qu'un RIB pour l'établissement d'un virement.

4- Délais d'inscription :

Les inscriptions en ligne sont ouvertes jusqu'au mercredi 15 avril 2020 inclus. Toutes les inscriptions reçues après ce délai ne seront pas acceptées. Le CD67 n'accepte aucune inscription sur place le jour même.